

Les lois actuelles garantissent-elles aux personnes la « sûreté »², c'est-à-dire une protection contre la violence de l'État ?

1

La section stéphanoise de la Ligue des droits de l'homme organise une table ronde-débat.

Arié ALIMI, avocat, membre de la LDH, auteur de *Le coup d'état d'urgence, surveillance, répression et libertés* (Seuil 2021)

Farid EL YAMNI, auteur de *Wissam Vérité* (éditions Le Croquant 2021)

Henry HELFRE, Magistrat honoraire

Foued NASRI, sociologue

Témoigneront également Malika BENMOUNA et Najet KOUAKI³

À l'Amicale laïque du Crêt de Roc,
16 rue Royet à Saint-Étienne
le samedi 26 juin à 14 h 00.

Arié ALIMI et Farid EL YAMNI dédicaceront leurs livres à la librairie LUNE ET L'AUTRE samedi 26 juin à partir de 11 heures.

¹ 17 rue Sainte-Catherine 42000 Saint-Etienne

² *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* (1789), article 2 : « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression »

Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), article 3 : « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. »

³ Mères de jeunes hommes décédés l'un dans un commissariat, l'autre dans un établissement pénitentiaire

ARIÉ ALIMI

LE COUP D'ÉTAT D'URGENCE

SURVEILLANCE, RÉPRESSION ET LIBERTÉS

SEUIL

Arié Alimi est un avocat pénaliste. Il défend de nombreuses victimes de violences policières et est membre de la Ligue des droits de l'Homme.

Printemps 2020. Pour faire face au Covid-19, le premier état d'urgence sanitaire de l'histoire de France est instauré, s'inspirant de l'état d'urgence décreté pendant la guerre d'Algérie. Du jour au lendemain, l'intégralité de la population française se retrouve assignée à résidence, privée de sa liberté d'aller et de venir, de son droit à la vie privée et, selon les cas, de son droit au travail ou à la liberté d'entreprendre.

Parallèlement, un mécanisme de surveillance généralisée est mis en place, avec quadrillage policier du territoire et usage de drones. Désormais, chaque citoyen est considéré comme un danger potentiel. Il n'est plus un sujet de droit mais un « sujet virus ».

Alors que l'état d'exception contamine peu à peu le droit commun à la manière d'une tache d'huile, les catégories de personnes et les champs touchés par les réductions de libertés ne cessent de s'étendre. Quelles conséquences, dans ces conditions, pour les libertés publiques ? Quels contre-pouvoirs mobiliser face à l'arbitraire de l'exécutif ? Faut-il apprendre à vivre avec ce nouveau paradigme, ou, position défendue par l'auteur, ne pas s'y résigner ?

L'expertise d'Arié Alimi est précieuse et permet de poser un regard sans concession sur la question des libertés publiques et des dérives policières, au cœur de l'actualité. Face à ce « coup d'état d'urgence », il est encore temps de réagir.

Wissam Vérité



Par Farid El Yamni
Préface de Mathieu Rigouste

Nuit du réveillon 2012, quartier de la Gauthière à Clermont-Ferrand. Sur un parking de son quartier, Wissam El Yamni fête le nouvel an avec des amis d'enfance. Aux alentours de trois heures du matin, il est arrêté par la police au motif qu'il aurait lancé une pierre sur une de leurs voitures. Quelques dizaines de minutes plus tard, il gît inconscient dans un couloir. Après neuf jours de coma, Wissam décède à l'hôpital. Il a 30 ans. C'est armé d'un infatigable souffle d'espoir que le frère de Wissam, Farid El Yamni, nous raconte le combat judiciaire inégal engagé depuis près d'une décennie pour faire éclater la vérité. Farid mène une lutte d'intérêt général. Un système incapable de reconnaître ses errements est voué à la haine : c'est précisément ce que cherche à éviter l'auteur dans ce texte.